

Objet : Assistance technique – Fourniture électricité.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché pour une mission d'assistance technique concernant la fourniture en électricité des points de livraison d'éclairage public, des stations de pompage et de relevage sur les communes de Saint-Cyprien, Latour-Bas-Elne, Alénia, Théza, Corneilla-Del-Vercol et Montescot, comprenant l'analyse des besoins et le recueil des données, la définition de la stratégie d'achat, l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et l'analyse des offres,

Considérant le montant estimatif de 4 000 euros HT et inférieur à 90 000 euros HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant l'offre de G2S INGENIERIE (11 chemin de las Palabas – 66350 TOULOUGES) pour un montant de 4 500,00 € HT (soit 5 400 € TTC),

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un marché avec G2S INGENIERIE pour une mission d'assistance technique concernant la fourniture en électricité des points de livraison d'éclairage public, des stations de pompage et de relevage sur les communes de Saint-Cyprien, Latour-Bas-Elne, Alénia, Théza, Corneilla-Del-Vercol et Montescot.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite soit 4 500,00 € HT (soit 5 400,00 € TTC) est inscrit au budget principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **- 1 JUL. 2020**

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20200701-2020-06-20D-AU
Date de télétransmission : 01/07/2020
Date de réception préfecture : 01/07/2020